

L'IMMIGRATION

L'EXPULSION D'AMÉRICAINS FOMENTATEURS
D'ÉMEUTES AU CANADA

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle a trait à celle que je lui ai posée il y a environ dix jours. Est-il maintenant en mesure de dire à la Chambre combien de citoyens américains ont participé à la récente émeute à Toronto, et combien ont aidé à la préparer? S'il ne l'est pas, peut-être s'engagera-t-il à faire une déclaration à l'appel des motions?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il est très difficile d'être sûr des chiffres en pareil cas. Je sais qu'un certain nombre de ceux qui ont participé à la manifestation ont attiré l'attention de la police. De ce nombre seulement une fraction étaient des résidents des États-Unis ou des citoyens des États-Unis. La plupart des manifestants étaient des Canadiens.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire maintenant quelles mesures on se propose de prendre contre les citoyens américains qui ont participé à ces actes de violence à Toronto? Le ministre a-t-il l'intention, notamment, de les faire déporter?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la loi suivra son cours normal, et si le ministre en a connaissance, il les fera déporter. La loi sur l'immigration s'appliquera à eux dans toute sa rigueur.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LE VERSEMENT DE PRESTATIONS AUX HÉRITIERS
DE COTISANTS SANS NUMÉRO
D'ASSURANCE SOCIALE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Vu qu'un certain nombre de survivants ne peuvent toucher les prestations prévues par le régime de pensions du Canada, car les cotisants décédés qui, pour la plupart, travaillaient à leur propre compte, ne s'étaient pas munis d'un numéro d'assurance sociale, le gouvernement a-t-il l'intention de faire le nécessaire pour corriger cet état de choses?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur, je prévois que, d'ici deux semaines, les personnes qui ainsi survivront à

des cotisants qui travaillaient à leur propre compte et contribueraient au régime de pensions du Canada seront en mesure de recevoir les prestations, même si la personne décédée ne possédait pas de numéro d'assurance sociale.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre fera-t-il alors une déclaration à la Chambre? Et la nouvelle mesure sera-t-elle à effet rétroactif?

L'hon. M. Munro: Je ferai une déclaration à ce moment à la Chambre. Je pense que le paiement sera rétroactif mais je vérifierai la chose.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LA PROHIBITION DES SPÉCIALITÉS À BASE
DE PHÉNACÉTINE

M. Tom H. Goode (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné le caractère alarmant des rapports médicaux sur la phénacétine, substance qui entre dans la composition des analgésiques et qui peut être nocive pour les reins, le ministre voudrait-il songer d'urgence à interdire la vente des spécialités contenant ce médicament dangereux, sauf lorsqu'il s'agit d'ordonnances?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la Direction fédérale des aliments et drogues étudie cette question depuis un certain temps; je rappellerai aux députés que les étiquettes apposées sur les produits contenant ce produit chimique, mettent l'acheteur sévèrement en garde contre ses dangers, cependant nous ne perdons pas la chose de vue. Nous avons réuni un comité d'experts venant du dehors pour nous conseiller sur les mesures à prendre. Dès que j'aurai leur avis, j'en avertirai la Chambre.

LES STUPÉFIANTS

LE DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION
LEDAIN

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quand le rapport de la Commission LeDain sera déposé sur le bureau de la Chambre car il y a deux mois, il a promis qu'il nous serait soumis dans les deux semaines.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur